ART. 11 N° 392

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 392

présenté par M. Brottes

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au sens de »

les mots:

« mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.